



***CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 MARS 2024
COMPTE RENDU SOMMAIRE***

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 7 mars 2024 s'est réuni le jeudi 14 mars 2024, Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Kadir MEBAREK, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS :

M. Kadir MEBAREK, **Maire**

M. Henri MELLIER, Mme Marie-Hélène GRANGE, M. Noël BOURSIN, Mme Brigitte TIXIER (à partir du point n° 3), M. Mathieu DUCHESNE, Mme Catherine STENTELAIRE, M. Christopher DOMBA, Mme Monique CELLERIER (à partir du point n° 4), M. Emmanuel ADJOUADI, Mme Aude ROUFFET, Mme Eliana VALENTE, **Adjoints**
Mme Marie-Liesse DUPUY, Mme Andrianasolo RAKOTOMANANA, M. Michel ROBERT, M. Gilles RAVAUDET, Mme Pascale GOMES (à partir du point n° 4), Mme Odile RAZE (jusqu'au point n° 3), M. Mourad SALAH, M. Olivier PELLETIER, Mme Angélique DEHIMI (à partir du point n° 4), Mme Semra KILIC, M. Charles HUMBLLOT, Mme Aude LUQUET (du point n° 4 au point n° 9), Mme Sylvie BORDEAUX (jusqu'au point n° 3), Mme Bénédicte MONVILLE (du point n° 3 au point n° 10), Mme Cécile PRIM, M. Arnaud SAINT-MARTIN, M. Philippe MARTIN, M. Michaël GUION, Mme Ségolène DURAND, **Conseillers Municipaux**

ABSENTS EXCUSES :

Mme Brigitte TIXIER (jusqu'au point n° 2), M. Baytir THIAW, M. Giovanni RECCHIA, Mme Sylvie BORDEAUX (à partir du point n° 4), Mme Bénédicte MONVILLE (jusqu'au point n° 2 puis à partir du point n° 11), M. Eric TORTILLON.

ABSENTS NON EXCUSES :

REPRESENTES :

Mme Monique CELLERIER donne pouvoir à Mme Aude ROUFFET (jusqu'au point n° 3)
Mme Amélia FERREIRA DE CARVALHO donne pouvoir à Mme Andrianasolo RAKOTOMANANA
M. Louis VOGEL donne pouvoir à M. Kadir MEBAREK
Mme Pascale GOMES donne pouvoir à Mme Semra KILIC (jusqu'au point n° 3)
Mme Odile RAZE donne pouvoir à M. Mathieu DUCHESNE (à partir du point n° 4)
M. Mohammed HADBI donne pouvoir à M. Mourad SALAH
Mme Angélique DEHIMI donne pouvoir à Mme Marie-Hélène GRANGE (jusqu'au point n° 3)
M. Guillaume DEZERT donne pouvoir à M. Gilles RAVAUDET
Mme Hélène PAJOT donne pouvoir à M. Henri MELLIER
Mme Aude LUQUET donne pouvoir à M. Charles HUMBLLOT (jusqu'au point n° 3 puis à partir du point n° 10)
M. Khalid OBEIDI donne pouvoir à Mme Sylvie BORDEAUX
Mme Céline GILLIER donne pouvoir à M. Arnaud SAINT-MARTIN
M. Jason DEVOGHELAERE donne pouvoir à Mme Cécile PRIM
Mme Catherine ASDRUBAL donne pouvoir à M. Michaël GUION

SECRETAIRE :

M. Mathieu DUCHESNE

Le Conseil Municipal a :

1. Désigné Monsieur Mathieu DUCHESNE en qualité de Secrétaire de séance.
2. Approuvé le Compte-rendu Analytique de la séance du 1er février 2024.
3. Pris acte du Compte-rendu des décisions du Maire et des marchés.
4. Pris acte de la tenue d'un débat d'orientations budgétaires préalable à l'examen et au vote du Budget Primitif 2024, conformément aux délais et aux conditions imposés par la loi ; et Voté le débat d'orientations budgétaires préalable à l'examen et au vote du Budget Primitif 2024.
5. Approuvé les opérations présentées au titre des opérations d'investissement de l'année 2024.
6. Autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter le Conseil Régional Ile de France, la DRIEAT, et le Département pour l'obtention des participations aux titres des places urbaines de Melun, Place Saint Jean et place Chapu et à signer la convention d'attribution.

7. Défini les Zones d'Accélération des ENergies Renouvelables de la Ville de Melun.
8. Emis un avis favorable sur la demande d'enregistrement du SMITOM LOMBRIC aux fins d'être autorisé à créer une nouvelle déchetterie sur territoire de la commune de Vaux-le-Pénil.
9. Accordé à l'association Football Club de Melun un acompte de 20 000 € au titre de l'année 2024.
10. Accordé une subvention de 30 % de l'investissement éligible TTC, plafonné à 5 000 €, et majorée de 20 %, soit 6 000 € à la SCI META INVEST représentée par Madame Anaïs KODOCHRISTOS pour le projet de ravalement de la façade de l'immeuble situé au 23 rue Saint-Ambroise.
11. Accordé une subvention de 30 % de l'investissement éligible hors taxes soit 793,09 € à Monsieur Rajasekaram, pour le projet de rénovation de son établissement LE MARCHE DE L'ILE situé 15 rue Saint Etienne ; et une subvention de 30 % de l'investissement éligible hors taxes soit 2 310,10 € à Madame Houballah, pour le projet de rénovation de son établissement SISTA PLACE situé 20 rue Saint Ambroise.
12. Accordé une subvention de 30 % de l'investissement éligible hors taxes soit 2 400,00 € à Monsieur Lahcen Ikerchalene, pour le projet de rénovation de son établissement SAVEURS DES FRUITS situé 14 rue René Pouteau ; et une subvention de 30 % de l'investissement éligible hors taxes soit 275,31 € à Madame Mariam Binate, pour le projet de rénovation de son établissement ALLOCO APF 7 rue Saint Ambroise.
13. Approuvé le contenu de la convention de mise à disposition du local sis 9 rue du Four, à conclure entre la Ville de Melun et l'association « Ateliers Créatifs Saint-Jean ».
14. Pris acte de la présentation du rapport sur l'égalité femmes hommes pour l'année 2024.
15. Approuvé les termes de la convention d'objectifs et de financement « Prestation de service Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité – Bonus Associés », à conclure entre la Ville de Melun et la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne pour le Centre Social la Boussole.
16. Approuvé les termes de la convention d'objectifs et de financement « Prestation de service Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité – Bonus Associés », à conclure entre la Ville de Melun et la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne pour le Centre Social Lavoisier.

17. Approuvé les termes de la convention d'objectifs et de financement « Prestation de service Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité – Bonus Associés », à conclure entre la Ville de Melun et la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne pour le Centre Social Montaigu.
18. Approuvé les termes de la convention d'objectifs et de financement « Prestation de service Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité – Bonus Associés », à conclure entre la Ville de Melun et la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne pour le Centre Social Schuman.
19. Elu Mme Marie-Hélène GRANGE, M. Guillaume DEZERT, M. Gilles RAVAUDET, Mme Ségolène DURAND, M. Charles HUMBLLOT membres titulaires et M. Olivier PELLETIER, Mme Brigitte TIXIER, Mme Eliana VALENTE, M. Michaël GUION, Mme Aude LUQUET membres suppléants de la Commission AD HOC chargée de l'analyse des candidatures pour la passation du contrat de concession portant sur le réseau de chaleur des villes de Melun et Vaux le Pénil.
20. Autorisé la SEM Aménagement 77 à souscrire, à hauteur de 300 euros, une participation au capital d'une Société Civile de Construction Vente (SCCV) pour le projet campus industrie IV à Fontenay-Trésigny, à constituer avec comme associée la société anonyme Newsca.
21. Cédé à la copropriété SDC Les Villas Breton, la parcelle cadastrée section AM n° 380 P issue de la division de la parcelle AM n° 380, d'une contenance d'environ 3 m², au prix de 1 euro ; et Acquis auprès de la copropriété SDC Les Villas Breton, la parcelle cadastrée section AM n° 355 P, issue de la division de la parcelle AM n° 355, d'une contenance d'environ 59 m², au prix de 1 euro.
22. Créé différents emplois au tableau des effectifs.
23. Approuvé la convention unique 2024 relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Seine-et-Marne.

Le présent compte rendu est affiché en exécution de l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire



Kadir MEBAREK